



PRÉFET DE LA REGION OCCITANIE

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt Occitanie
Service régional de l'agriculture et de l'agro-alimentaire
N° interne : AGRI-R76-246

Arrêté portant reconnaissance de Herbe et élevage 32 en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

Le préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, notamment son article 3 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 à L. 315-6, D. 315-1 à D. 315-9 et R. 313-45 à R. 313-46 ;

Vu le décret n° 2014-1173 du 13 octobre 2014 relatif au groupement d'intérêt économique et environnemental ;

Vu le décret n°2015-467 du 23 avril 2015 relatif à la compétence et aux modalités d'intervention de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural sur les demandes de reconnaissance de groupements d'intérêt économique et environnemental ;

Vu l'appel à candidatures à la reconnaissance GIEE ouvert pour 2018 en région Occitanie le 28 février 2018;

Vu l'avis de la présidente du conseil régional Occitanie du 06 août 2018 ;

Vu l'avis de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural du 27 août 2018 ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature du préfet de la région Occitanie à M. Pascal Augier, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du 16 mai 2018 ;

Considérant la demande de reconnaissance GIEE déposée auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie par Herbe et élevage 32 en date du 11/05/2018;

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

ARRÊTE :

Article 1^{er} - En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, Herbe et élevage 32, dont le siège social est situé La Grange 32260 DURBAN, est reconnu comme groupement d'intérêt économique et environnemental défini en annexe jointe au titre du


projet : Améliorer l'autonomie fourragère et la pérennité des fermes d'élevages du Gers en adaptant les systèmes herbagers face aux aléas climatiques.

Article 2 - Cette reconnaissance est valable à compter de la date de publication du présent arrêté jusqu'au 31/12/2023. Pendant cette période, Herbe et élevage 32 porte sans délai à la connaissance du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt toute modification de la personne morale et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de reconnaissance.

Article 3 - Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 30 août 2018

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,



Pascal AUGIER

ANNEXE à l'arrêté portant reconnaissance de Herbe et élevage 32 en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) :

N° du dossier GIEE : 18-08

Raison sociale personne morale : **Herbe et élevage 32**

Intitulé du projet : Améliorer l'autonomie fourragère et la pérennité des fermes d'élevages du Gers en adaptant les systèmes herbagers face aux aléas climatiques.

Territoire du projet : Astarac, Sud Pays d'Auch et Ouest du Saves-Toulousain

Date de début du projet GIEE : 01/11/2018

Date de fin du projet GIEE : 31/12/2023

Exploitants agricoles membres de la personne morale engagés dans le projet GIEE :

Dénomination sociale (personne morale) Nom (exploitant individuel)	Prénom (exploitant individuel)	Code postal	Commune
CARLIER	Thomas	32260	DURBAN
GAEC DE LA MOUNICHE		32140	SAINT BLANCARD
GAEC VIGNEAUX		32260	SEISSAN
DUPUY	Sarah	32550	PESSAN
DE PUNIET	Cindy	32650	ORDAN LARROQUE
GAEC MELIET		32170	LAAS
EDWARDS	Aled	32320	MONTESQUIOU
LOPER	Rodolphe	32320	POUYLEBON
GAEC DE LA FERME DU RAGUET		32320	RIGUEPEU
COUZINET	Philippe	32320	BAZIAN
GAEC DU LORIOT		32550	LASSERAN
ANCELLIN	Hugues	32550	MONTEGUT
GAEC DE LOZZO JK		32130	NOILHAN
POUPEAU	Philippe	32260	TACHOIRES
GAEC BARBE H		32550	LASSERAN
LAFFORGUE	Christian	32320	POUYLEBON
PERELADE	Laurent	32320	BASSOUES

